

# UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique  
pour l'Enfance en Danger

## Une aide dans le repérage des violences faites aux enfants et leurs prises en charge

Vous recevez des enfants dans votre patientèle ? Les Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED) du département réalisent une enquête leur permettant de recenser vos connaissances sur leurs créations, leurs missions et vos attentes pour améliorer leurs pratiques.

Merci de nous aider en répondant à ce court questionnaire anonyme

Répondre ICI



Le Service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans le parcours de soins. Il permet de consolider le lien entre la régulation et l'effecteur. Il est mis en place dans notre département depuis le 5 juillet 2023.

**Objectif :**  
**Répondre à la demande de soins ressentie comme urgente par le patient mais ne relevant pas d'une urgence vitale :**  
- Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00  
- Le samedi matin de 8h00 à 12h00  
(Horaires hors PDSA).

Grâce au SAS, le médecin régulateur libéral (MRL) a désormais plus de solutions d'aval à proposer au patient, lorsque celui-ci nécessite une consultation dans les 48h.

Pour être sollicité par le SAS, vous devez vous inscrire sur la plateforme nationale [sas.sante.fr](https://sas.sante.fr)

Après régulation, vous pourrez ainsi être contacté par l'Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP), qui va rechercher sur la plateforme nationale un RDV, dans le délai et le périmètre géographique adaptés.

L'inscription sur la plateforme ainsi que la traçabilité des patients adressés nominativement à chaque médecin sont nécessaires pour permettre la cotation de la majoration SNP (+ 15 euro par acte dans la limite de 20/semaine/médecin).

Par ailleurs, l'association SAS médecine de ville 13 lance un recensement afin d'identifier deux types d'effecteurs :

- La pratique des actes techniques
- La prise en charge des nourrissons.

Si vous souhaitez être identifiés pour des motifs spécifiques d'adressages (sutures, petite traumatologie, pathologie nécessitant une perfusion) ou pour recevoir des nourrissons dans le cadre des épidémies hivernales, merci de remplir le formulaire ci-dessous.

Formulaire

L'association SAS MV 13 a été créée pour vous représenter au sein du SAS 13 et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse suivante : [sasmv13@gmail.com](mailto:sasmv13@gmail.com)



## PREP LINE



Pour la première fois en France, dans le cadre de l'amélioration de la lutte contre le VIH, une structure d'accueil et d'information téléphonique destinée aux professionnelles de santé est dédiée à la PrEP, ce traitement préventif pour se protéger du VIH en cas de risque d'exposition.

La PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition) est un traitement préventif, accessible à tous sur ordonnance pour se protéger du VIH. Depuis 2016 se sont plus 65 000 personnes en France qui, pour se prémunir d'une éventuelle contamination, ont initié une PrEP.

**Depuis le 1er décembre 2023 vous avez accès à « PrEP Line » en appelant le 04 85 626 626.**

C'est une ligne dédiée ouverte 5 jours sur 7 de 10h à 18h, permettant de trouver toutes les réponses sur la PrEP auprès de plus d'une vingtaine de médecins-répondants issus de centres (associatifs, départementaux, publics ou privés) répartis dans toute la région.



## Recherche médecins généralistes avec des compétences linguistiques

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'hôpital de la Conception prend en charge les patients n'ayant pas de couverture maladie (AME ou CSS) jusqu'à l'ouverture de leurs droits.

**Une fois obtenue, LA PASS oriente ces patients en ville.**

Certains d'entre eux ne **parlent pas français** et le recours aux soins ambulatoires est complexifié.

La PASS souhaite, à travers le questionnaire ci-dessous, actualiser le **répertoire de médecins généralistes ayant des compétences linguistiques** (Anglais, Arabe, Russe etc.) et acceptant de suivre de nouveaux patients.

La PASS travaille en parallèle sur des solutions pérennes pour le système ambulatoire qui permettrait de s'affranchir de ces orientations grâce à un accès aux services d'interprétariat pour les médecins généralistes libéraux.

Enfin, la PASS remet le dossier médical à chaque patient qu'ils orientent en ville pour assurer le suivi médical.

Questionnaire

Pour toute question vous pouvez contacter la PASS  
par téléphone : 04 91 38 99 66  
par mail : [medecinspass@ap-hm.fr](mailto:medecinspass@ap-hm.fr)



Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Ordre des médecins

555 Avenue du Prado - 13008 Marseille  
[www.conseil13.ordre.medecin.fr](http://www.conseil13.ordre.medecin.fr)  
[cd.13@ordre.medecin.fr](mailto:cd.13@ordre.medecin.fr)  
Tél : 04 96 10 10 20